



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 22 septembre 2016

JMR/MCV

1. Travail des commissions :

- **Voirie :**

Plusieurs travaux de rénovation de la voirie ont été réalisés dernièrement comme la réfection de la route de Bourg Saint Christophe et du Chemin des Vivannes. Une réunion de la commission est prévue le 27 septembre pour effectuer la réception de ces travaux dont le maître d'œuvre était la société Eiffage.

- **CCAS :**

Le repas des Anciens aura lieu le 20 novembre, 102 personnes nées en 1948 au plus tôt sont concernées. Ce moment festif sera complété par un spectacle musical. Les personnes ne pouvant participer à cet événement recevront un bon d'achat à utiliser dans un supermarché local.

- **Bâtiments :**

Le dossier de rénovation de l'ancien logement de l'institutrice avance. Quelques dernières modifications ont été soumises au cabinet Cap Architecture, maître d'œuvre du projet, qui les a intégrées dans les plans.

Un diagnostic amiante sera réalisé prochainement pour un coût de 1 260 €. Les appels d'offres seront déposés début octobre, le but étant de démarrer les travaux mi-décembre au début des vacances scolaires de Noël (afin de limiter les interactions avec l'école).

- **Écoles :**

- **Rentrée scolaire 2016** : les effectifs du R.P.I. s'élèvent à 145 élèves dont 48 à Faramans (14 CE2-18 CM1-16 CM2), 39 à Joyeux (21 CP-18 CE1) et 58 à Saint Eloi (23 PS-15 MS-20 GS).

- **T.A.P. Faramans** : 41 élèves sont inscrits pour la période 1 allant du 1^{er} septembre au 19 octobre 2016. Les activités retenues sont la danse le lundi, l'atelier clown le mardi, le théâtre le jeudi et la fin du chantier archéologique le vendredi.

À cela s'ajoutent les jeux d'extérieur et les jeux de société animés par les assistantes communales.

- **Cantine scolaire** : la gestion de la cantine a été reprise par la municipalité dès la rentrée 2016. Nous saluons la réactivité du responsable de la commission Écoles et des secrétaires de mairie.

2. C.C.P.A. (Communauté des Communes de la Plaine de l'Ain) :

- **Fond de concours :**

Ce dispositif correspond à des fonds alloués aux communes par la CCPA afin que celles-ci puissent réaliser des gros travaux d'équipement. Dans notre cas, les fonds correspondants seront utilisés pour les travaux de rénovation de l'ancien logement de l'institutrice et la construction de la halle. Ceux-ci ne peuvent dépasser 50 % du coût total des travaux, subventions déduites.

Actuellement, il nous reste 94 000 € à utiliser sur le fond de concours.

3. Questions diverses :

- **Changement d'arrondissement :**

Suite à un redécoupage administratif du département, la totalité des communes de la CCPA dépendront dès le début 2017 de la sous-préfecture de Belley pour les démarches administratives. Les communes du nord de la CCPA (dont la nôtre) qui dépendent actuellement de la préfecture de Bourg en Bresse sont affectées par cette décision.

- **Calendrier des manifestations :**

Une réunion de la commission Animations aura lieu le mardi 04 octobre en présence des responsables d'associations pour établir le calendrier des manifestations 2017.

- **Assainissement :**

Une analyse de l'eau des bassins de lagunage a eu lieu dernièrement. Aucun problème n'a été détecté.

- **Révision des listes électorales :**

Plusieurs scrutins électoraux sont d'ores et déjà prévus en 2017 :

- Élections présidentielles : 23 avril et 07 mai.
- Élections législatives : 11 juin et 18 juin.

Les personnes en âge de voter en 2017 et non inscrites sur Faramans doivent effectuer les démarches nécessaires le 31 décembre au plus tard au secrétariat de la mairie.

- **Côté Pizza :**

Vous pourrez désormais déguster de délicieuses pizzas en vous rendant sur le parking face à la mairie le samedi soir dès 18 h. Une plaquette d'information est disponible en mairie.

4. Prochaines manifestations

- **Sou des Ecoles :**

L'assemblée générale est fixée au 29 septembre.

Le défilé Halloween aura lieu le 29 octobre, avec présence de manèges sur la place les 29 et 30 octobre.

5. Information :

Vous souhaitez créer, reprendre une entreprise à Faramans, vous pouvez alors vous rapprocher de « Initiative Plaine de l'Ain Côtère » en appelant le 04 74 40 30 40 ou par courrier électronique au initiative.pac@gmail.com.

Site internet : www.initiative-plainedelaincotiere.com